

UN NUMERO 10 G.

LE

PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à Lyon, au Bureau du Journal, place de la Préfecture, 15; à Paris, chez MM. LAFONT et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DUBAÏ, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le *Peuple Souverain* paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du *Peuple Souverain*, doit être adressé franco au Directeur-Gérant.

Prix de l'Abonnement :

	Trois mois.	Six mois	Un an.
LYON,	8 fr. 50 c.	16 fr.	30 fr.
DÉPARTEMENTS, 12		22	40

Annonces, 25 c.—Réclames, 40 c.

Sommaire.

Du cautionnement. — Utopies des ci-devant. — Correspondance écrite de l'Assemblée nationale. — Nouvelles d'Italie. — Correspondance particulière du *Peuple Souverain*. — Assemblée nationale : séance des 9 et 10 août. — Chronique locale. — Jardin d'hiver. — Espagne. — Allemagne. — Angleterre. — Nouvelles diverses. — Feuilleton : la Fille de Cromwell.

Lyon, le 12 août 1848.

Du Cautionnement.

La loi sur le cautionnement des journaux a été adoptée à une faible majorité. Ainsi les barricades n'ont pas balayé tous les privilèges, et l'écrivain sans fortune n'aura pas plus sous la République que sous la monarchie le droit de parler et d'instruire ses concitoyens. De là au cens électoral il n'y a qu'un pas ; espérons qu'on ne le franchira pas. Comme toutes les lois mauvaises, celle-ci n'a passé qu'à une condition, c'est qu'elle n'aura de durée que jusqu'au 1^{er} mai prochain. Nous désirons qu'à cette époque au moins elle soit abolie sans retour. Le père brise la verge du jour où son enfant est devenu homme ; on nous promet aussi que, quand la République se sera débarrassée des langes de l'enfance, l'épouvantail disparaîtra ; jusques-là attendons et résignons-nous. Nous avons déjà fait un grand pas, car malgré les paradoxes de l'journaliste Léon Faucher, les ministres de l'intérieur et de la justice ont dû avouer que, dans leur conviction, le principe du cautionnement est mauvais de sa nature, et que la nécessité du moment les a seule engagés à en demander le maintien provisoire, un *statu quo* de huit mois seulement. Nous verrons bien à cette époque qui de la réaction ou de la révolution aura gagné le plus de terrain.

Les utopies des ci-devant.

L'Union Nationale, épouvantée de voir douze socialistes au sein du conseil municipal, exhale sa mauvaise humeur, comme d'habitude, sous une forme toute jésuitique. Les élections sont mauvaises, dit-elle, parce que les sciences, les lettres, l'architecture, l'armée, le clergé, le commerce de détail et la noblesse ne sont pas suffisamment représentés dans le conseil. O serpent caché sous

l'herbe ! comme vous savez déguiser votre véritable pensée ! comme vous flattez des gens auxquels vous ne pensez guère dans le fond ! Et si nous vous disions aussi, nous, que la véritable majorité de la population n'y est pas suffisamment représentée ; que pourriez-vous répondre ? Les perruquiers-coiffeurs, les pêcheurs, les crocheteurs, les porte-faix, les hommes de peine, les artistes dramatiques, les maçons, les couvreurs, les plâtriers, les aubergistes, les menuisiers, les charpentiers, les musiciens, les cordonniers, les crieurs de journaux, etc. qui, certes, sont tous citoyens et électeurs au même degré que vos ducs et vos barons, y ont-ils un seul représentant ? Et cependant nous ne nous plaignons pas.

Combien y a-t-il donc de savants et d'architectes dans notre ville ?

Quarante-deux conseillers municipaux pour une population de près de cent mille âmes, cela fait à-peu-près un pour dix mille cinq cents. Nous ne croyons pas, en vérité que, proportion gardée, cette partie minime de la population ait été mal partagée. Que parlez-vous de l'armée ? Vous savez aussi bien que nous que le soldat est aujourd'hui ici, demain ailleurs ; que ce n'est pas dans la population essentiellement flottante que l'on peut prendre des conseillers. Si vous voulez parler de la milice bourgeoise, on ne l'a pas oubliée ; nous avons le colonel Métra et plusieurs capitaines de la garde nationale.

Nous vous avons dit hier ce que nous pensons de votre noblesse de vieille souche. Quant au clergé, sa place est à l'église ; du reste, son royaume n'est pas de ce monde : cela devrait être ainsi du moins ; mais nous savons tous que sans se montrer nulle part, il est partout. Quant au commerce de détail, à qui la faute, s'il n'a pas de représentant au conseil ? A lui et à vous. Le petit détaillant veut, en général, trancher du grand, il recherche la finance et la haute aristocratie, la bourgeoisie même, qui le repousse et l'abreuve de mépris ; il dédaigne le peuple qui le fait pourtant vivre ; au jour des élections personne ne pense à lui.

L'Union nationale voudrait aussi entreprendre de discuter la loi électorale, et prétend qu'on l'a mal interprétée. Le citoyen Seriziat, magistrat et juriconsulte distingué, doit s'y connaître un peu mieux que les avocats sans cause de l'Union nationale. Eh bien ! d'après

son jugement et celui d'autres légistes, les instructions publiées pour le recensement sont conformes à l'esprit et à la lettre de la loi.

Il y a eu des erreurs, en effet, sur les listes électorales ; ces erreurs sont à l'avantage, ici de l'un, là de l'autre parti. Sous la restauration, on commettait sans doute des erreurs, mais il y avait une différence : elles n'étaient pas toujours involontaires, comme elles le sont aujourd'hui.

Vous nous dites aussi que le citoyen Grinand n'est pas Lyonnais. Il habite la ville depuis longtemps, et en outre la loi autorise à prendre un certain nombre de conseillers en dehors de la localité.

Cessez de faire entendre vos plaintes amères, vos récriminations hors de saison. Prenez-en votre parti, ce qui est passé est passé sans espoir de retour. Le règne du privilège et du patriarcat a été détrôné par celui de l'égalité et de la fraternité.

Nos amis,

C'était le 21 avril de l'année courante :

Je filais mon nœud le long du quai de la Grève, quand tout-à-coup, je me trouve nez à nez avec le grand légitimiste de France et de Navarre.

Après le salut d'usage, je dis au Monsieur : « Où allez-vous comme ça ? — A l'Hôtel-de-Ville. — A l'Hôtel-de-Ville ? — Mais oui. — Vous ? — Pourquoi pas ? — Ignorez-vous que ce sont nos amis qui sont à la tête du gouvernement ? — Par là sambleu ! J'oubliais que vous étiez henriquinquiste... Allez ! Allez ! Les grilles sont ouvertes pour vous et les vôtres. »

(M. Pipelet.)

Correspondance écrite de l'Assemblée nationale.

Paris, le 9 août 1848.

Le principe démocratique est menacé de toutes parts : en France, en Italie, en Allemagne, partout il perd du terrain, et partout l'aristocratie semble ressaisir le pouvoir qui lui avait échappé un instant.

Toutes les mauvaises passions, tous les mauvais intérêts semblent se liguier et oublier leurs anciennes dissensions pour s'unir contre les principes que la révolution a fait triompher.

Il est évident qu'il y a une conspiration organisée pour ramener les hommes anciens et probablement la forme

Feuilleton du Peuple Souverain.

LA FILLE DE CROMWELL.

(PROLOGUE.)

(Suite.)

Chose étrange ! comme si les deux femmes, dont la terrible volonté ne connaissait point d'obstacle, eussent été servies dans leur retraite par un démon invisible, qui leur portait le secret le plus intime des pensées de Harrison, il reçut le billet suivant :

« Point de faiblesse, chasses tes scrupules. Certains crimes ont été prévus de toute éternité. Le désordre et la mort accompagnent les changements qui s'opèrent au profit des nations, et toujours le bien doit être procédé du mal. Seste donc en paix avec ta conscience. Considère avec calme l'éruption du volcan. Si la lave déborde, ne sois point assez fou pour vouloir lui opposer des digues. Cromwell ne tarda pas à se distinguer à la chambre.

Suivant sans restriction les conseils de la nécromancienne, il n'attaqua pas la royauté en face, mais il en mina lentement la base. Puritain farouche, il entraîna le parlement et souffla dans tous les cœurs l'enthousiasme religieux. De sa voix aigre et perçante, il imposait silence aux écoliers de Winchester et de Winton, qui défendaient le culte primitif et les privilèges du trône. Charles, effrayé de l'audace du tribun et du nombre des prosélytes qu'il gagnait à sa cause, proclamait-il la dissolution du parlement ; Cromwell allait porter son éloquence au sein des masses populaires. Infatigable dans sa mission de bouleversement de ruine, il ne se donna ni repos ni trêve que le premier cri de guerre n'eût retenti.

Le peuple agit enfin le drapeau de la révolte. Il se dispose à combattre son roi.

Charles s'enfuit de Londres et se retire à York. Cromwell enrôle ses partisans, fanatise les têtes rondes, vole avec une armée sur le champ de bataille de Naseby. Le Stuart est vaincu.

Les années s'étaient écoulées rapides.

Olivier suivait à la lettre cet autre conseil de Maggy : « Que jamais homme, quel qu'il soit, ne puisse se flatter d'avoir lu dans ton âme. »

Harrison était son bras droit pour l'action ; mais il pénétrait rarement jusqu'au sanctuaire de la pensée.

Chaque message de Judith au milieu de la tempête révolutionnaire annonçait un nouveau coup de foudre.

On regardait Cromwell comme le maître absolu du parlement, comme le chef suprême de l'armée. La tête de ses ennemis tombait sur un signe. Un homme de moins, et il devenait roi de la Grande-Bretagne.

Quelques jours après la bataille de Naseby, l'armée républicaine campait sur les frontières d'Ecosse, à peu de distance de la mer. On avait fait courir le bruit que Charles I^{er} voulait se réfugier en France. Une flotte croisait dans les environs pour empêcher cette fuite.

Pendant que les soldats se livraient aux réjouissances de la victoire, les chefs se reposaient de leurs fatigues et devisaient entre eux sous la tente de Cromwell.

Celui-ci ne prenait aucune part à l'entretien. Malgré le succès qu'il venait d'obtenir, il paraissait triste, abattu, découragé.

Harrison lui en fit la remarque.

Aussitôt Olivier l'attira dans l'embrasure d'une fenêtre, et lui dit avec un accent ironique :

— Tu as raison : je devrais être au comble du bonheur, puisque nous sommes à un mille tout au plus du *Rocher-Noir*.

— Vraiment ? répondit Harrison ; je ne me doutais guère que nous fussions si près de la demeure de Maggy.

— Maggy est morte.

— Et Judith ?

— Judith la remplace dans ses honorables fonctions de sorcière et de prophétesse. Le dernier de mes soldats peut aller au *Rocher-Noir* apprendre le secret de sa destinée : je suis moins heureux que le dernier de mes soldats. On me refuse une entrevue. « L'heure n'est pas encore sonnée, » m'écrit cette fière personne. Je crois, Dieu me confonde, qu'elle a le projet de me courber sous le joug humiliant de l'obéissance.

— Friends garde ! ne méprise pas dans un fol orgueil la cause première de ton élévation.

— Eh ! répondit Cromwell, en haussant les épaules, je devine le véritable motif du refus de Judith. Les années ont passé sur sa tête comme sur la nôtre. Si mon calcul est juste, la jeune fille enlevée de la Tour de Londres doit avoir aujourd'hui trente-deux ans. Elle a vieilli, comprends-tu ?

— Je ne soupçonnais pas que ton amour pût ressembler à ces affections frivoles qui meurent avec les attraits périssables.

Une rougeur subite colora les joues d'Olivier.

— Le reproche est injuste, murmura-t-il. Le temps n'a point détruit mon affection. Pourquoi Judith m'empêche-t-elle de lui en donner des preuves ?

— Ton obéissance est la meilleure de toutes.

— Obéir ! obéir ! s'écria Cromwell, en se dressant devant son ami d'un air irrité. Je suis le maître, moi ! les rôles sont intervertis. D'un signe, je puis amener à mes genoux cette femme qui s'arroge une autorité menteuse. Qu'exige-t-elle encore ? que je poursuive la réalisation d'un rêve impossible, que je lui apporte la tête du Stuart ? Délire impossible ! Le roi vient de se réfugier dans les rangs de l'armée d'Ecosse, peut-être réussira-t-il à tromper la surveillance de la flotte et à gagner la France. Irai-je l'en arracher ? Dois-je prolonger une guerre désastreuse et laisser Londres en proie aux factions qui se ruent dans son enceinte ? Faut-il m'imposer, en un mot, la flétrissure éternelle d'un régicide... tout cela pour servir une misérable vengeance de femme ?

Eugène DE MIRECOURT.

(La suite d'un prochain numéro.)

ancienne. Et le rapport que le citoyen Odilon Barrot, ce ministre éphémère de la régence, a fait apporter à la tribune, prouve surabondamment que les hommes de haine et de rancune croient le moment favorable pour s'imposer de nouveau à la France.

Cependant cette même commission, si arrogante contre les hommes de Février, semble reculer devant la réprobation générale et vouloir enterrer le malencontreux rapport.

A cet effet, la rue de Poitiers a chargé l'abbé Fayet d'entrer en négociations avec la réunion de l'Institut, afin d'obtenir de l'Assemblée nationale le renvoi pur et simple au ministre de la justice. Mais les hommes qui sont si violemment attaqués ne pourraient, sans se déshonorer, accepter cette fin de non recevoir et rester sous le coup de pareilles accusations.

Des choses étranges se passent en ce moment, inouïes après la révolution de février, incroyables sous une république démocratique. Est-ce l'inquisition, est-ce le conseil des dix qui nous gouvernent? Non, sans doute, car nous sommes en France; mais c'est le pouvoir militaire qui emprisonne, juge et condamne sans preuves et sans témoignages contradictoires. Des citoyens, victimes d'infâmes dénonciations, sont arrachés à leur famille, jugés et transportés sans qu'il soit permis à leurs mères, à leurs femmes, à leurs enfants de recevoir peut-être leur dernier adieu; d'autres, malgré les preuves écrites, les témoignages les plus honorables attestant la fausseté des dénonciations, restent sous les verrous dans l'incertitude de leur sort.

Le citoyen Bac, au nom de l'humanité et surtout au nom de la France qui aime ses enfants, qui pleure sur leurs erreurs, mais qui pardonne, a demandé au gouvernement des explications sur le départ de 500 insurgés et leur embarquement sur un bâtiment de l'Etat. Qui le croirait! une partie de la chambre ne voulait pas entendre le généreux défenseur des vaincus, des captifs, et ses interruptions annonçaient l'impatience qu'elle éprouvait et qu'elle ne savait pas contenir. Vous connaissez sans doute les explications données par Lamoricière; elles sont peu rassurantes et annoncent l'intention d'exécuter décret du 27 juin. Cependant, de son aveu même, ce sont des hommes plutôt égarés que coupables.

Quatre lieux différents de réunions reçoivent chaque jour les représentants de la France; et chaque soir dans ces parcelles de l'Assemblée s'arrêtent, au nom d'un parti ou même au nom d'intérêts plus mesquins, des résolutions qui, le plus souvent influent d'une manière fatale sur les destinées de la patrie. Dans la rue de Poitiers se trouvent tous les anciens monarchistes: empire, restauration, quasi-restauration se trouvent là unis et confondus par un besoin de conservation, et surtout par le sentiment de résistance qui anime tous les partisans des formes monarchiques contre la démocratie.

La réunion de l'Institut est la pépinière des hommes d'état; c'est la réunion gouvernementale par excellence; c'est le National pur sang, représenté par Garnier-Pagès, Pagnerre, Arago, etc. Celle du Palais-National semble vouloir jouer le rôle de l'ancienne opposition Barrot, c'est-à-dire que c'est un terrain neutre où l'extrême-gauche peut se rencontrer pour traiter de la paix ou de la guerre avec la réunion de l'Institut.

Les démocrates absolus, comme ils s'intitulent, ont un beau rôle à jouer dans l'Assemblée; ils peuvent, s'ils le veulent, imposer des conditions que le gouvernement ne saurait refuser sans se livrer aux royalistes. Seront-ils assez sages pour le faire? nous l'espérons, et malgré l'exclusion dont ils ont frappé les socialistes injustement et maladroitemment, ceux-ci sont prêts à les aider dans tout ce qu'ils feront de conforme aux intérêts de la France et de la République.

Les élections municipales de la Croix-Rousse ont défrayé pendant plusieurs jours les conversations de la salle des Pas-Perdus; et cette population qui, au milieu des privations et de la misère, reste républicaine, en impose plus qu'on ne pense à ces misérables suppôts des rois. — Qu'elle reste calme et ferme; forte de son droit, ses réclamations ne seront pas toujours étouffées par la voix des fourbes et des méchants, le jour des réparations arrivera bientôt pour tous, et nos misères ne font que hâter sa venue!

Le projet d'association du citoyen Coignet paraît devoir réussir auprès du gouvernement: une somme assez forte lui a été promise pour en faire l'essai.

Le citoyen Félix Martin a aussi présenté un projet d'association entre ouvriers seulement, qui, par son application, changerait totalement les rapports des ouvriers à Lyon. Ce projet a été aussi pris en grande considération par le ministre et par la commission chargée de distribuer les trois millions.

La discussion sur la loi des cautionnements continue; c'est une liberté de plus qu'on veut nous ravir; c'est une satisfaction nouvelle offerte à la réaction; et les arguments qui ont été développés à la tribune en faveur du projet n'ont fait que prouver une fois de plus qu'il y a dans l'Assemblée un parti décidé à combattre toutes les libertés de Février, un parti décidé à lutter de toutes ses forces contre les aspirations du pays vers l'égalité.

En effet, ce qui frappe le plus dans cette discussion, de la part des défenseurs du cautionnement, c'est, sans contredit, l'accord parfait qui a existé entre eux, pour nier le principe d'égalité proclamé de nouveau par notre dernière révolution.

La commission d'enquête semble définitivement recu-

ler devant la publication des pièces justificatives à l'appui de son rapport; il est probable qu'elle va faire proposer un ordre du jour motivé qui la sortira de la situation où ses rancunes contre la révolution l'ont placée.

Le citoyen Mornay, membre de la commission d'enquête, vient de donner sa démission, attendu que la commission n'a pas voulu publier toutes les pièces. Le citoyen Bauchard répond que c'est dans l'intérêt des accusés qu'ils n'ont pas tout publié. Louis Blanc est à la tribune, qui demande avec chaleur la production de toutes les pièces. Bauchard répond qu'ils ne sont que rapporteurs et qu'ils fourniront les preuves claires comme le soleil. Francisque Bouvet demande le renvoi après la constitution. Ravignier accuse avec chaleur la commission d'enquête de partialité. Bauchard répond que les pièces qui n'ont pas été produites pouvaient être nuisibles à la paix et à l'ordre; et que si ces pièces sont produites, elles le seront sous la responsabilité de la Chambre. Caussidière se plaint que celles produites sont truquées.

Le principe du cautionnement a été admis à une assez forte majorité.

Un représentant du Rhône.

Nouvelles d'Italie.

Nous donnons les nouvelles de la Lombardie sans ordre et telles que nous les recevons; car depuis l'entrée de Radetzky à Milan, tous les rapports qui nous arrivent de cette ville se contredisent les uns les autres.

MILAN, 4 août, 2 heures après-midi. — Ce matin la population était divisée. La cause était l'incertitude où l'on était sur les secours de la France. L'ennemi est à nos portes. La troupe piémontaise crie aux armes. On bat la générale dans tous les corps-de-garde, de tous côtés on entend le tocsin. La population se ranime, et malgré des flots de pluie les rues sont pleines de gens armés. Le bruit du canon approche.

4 heures après-midi. — Radetzky est à Gombaloita, hors de la Porte-Romaine (2 milles.) Un combat acharné s'engage. Les Autrichiens sont repoussés avec perte de trois pièces de canon et de 500 hommes tués ou blessés. Les nôtres ont eu deux morts et peu de blessés; mais ils ont dû abandonner deux canons qui ont été jetés dans un fossé. (Comment concilier ces faits?)

Enfin, le comité de défense publique fait savoir que l'on peut compter sur l'alliance française. Cette nouvelle donne une nouvelle vie à tous les habitants. Les barricades de murs sont relevées comme par enchantement dans toute la ville. Encore une fois cinq jours de résistance et la ville est à nous...

5 août, 8 heures du matin. — Les bastions sont garnis de gardes nationaux. Jusqu'à cette heure il n'y a aucun fait important, sinon qu'un garde national a été tué et deux blessés. La canonnade a cessé. On dit que les deux chargés d'affaires anglais et français sont à parlementer avec Radetzky.

8 heures 3/4. — J'entends dire que cette nuit l'ennemi a été repoussé à cinq milles, et a laissé entre nos mains cinq pièces de campagne et un caisson de munitions. On donne comme certaine l'arrivée prochaine d'un corps de volontaires suisses.

Garibaldi a rétrogradé et vient d'arriver avec tout son corps grossi d'un assez grand nombre de soldats.

Il est dix heures, l'ennemi est à la Porte-Verceline. Je viens d'entendre rapporter un fait rebutant d'un côté en même-temps qu'héroïque de l'autre: Un bersaglier piémontais avait tiré huit coups de feu, toujours avec succès, lorsqu'un paysan, qui était à côté de lui, l'a étendu mort d'un coup de pistolet: après avoir commis cet assassinat, ce malheureux se mit à crier: tuez-moi, car j'ai été payé par Radetzky; à l'instant même il fut tué à coups de baïonnettes. Aujourd'hui on a arrêté plusieurs Autrichiens qui s'étaient introduits dans la ville, travestis en paysans.

11 heures. — Le bruit du canon cesse; mais le tocsin continue.

— On dit qu'on manque de vivres.

— Une calomnie austro-jésuitique est répandue avec art par les ennemis de l'Italie, qui font courir le bruit que les Milanais ont fait feu sur les Piémontais.

(Opinione.)

— La malveillance qui tire parti de tout pour semer la défiance et la désunion dans le peuple faisait courir le bruit avant-hier qu'il y avait mésintelligence entre Gioberti et les autres membres du ministère, et que le premier s'était retiré.

Cependant tous les gens de bien savaient que l'illustre citoyen de Turin n'aurait pas abandonné dans un pareil moment sa patrie et son roi. Leur espérance n'a pas été trompée. Loin de se retirer, il a accepté un portefeuille. La Gazette piémontaise de samedi soir donnait la nouvelle officielle suivante:

L'abbé Gioberti prend le portefeuille de l'instruction. L'avocat Ratazzi, celui de l'agriculture et du commerce. Le comte Durini reste ministre, membre du conseil.

Tous les autres conservent leurs portefeuilles respectifs. Le roi de Piémont vient d'adresser à son armée et à ses peuples, les deux proclamations suivantes. On y verra que Milan a été rendu aux ennemis sans condition.

C'est ce qui résulte clairement de cette phrase: La vie et les propriétés des Milanais sont garanties autant que possible; c'est-à-dire pas du tout.

Les hasards de la guerre nous forcent à repasser le Tessin: le dernier combat sous les murs de Milan, néanmoins, fait honneur à votre courage, et, si le manque de munitions nous a mis dans l'impossibilité de continuer la défense de la ville, comme nous le désirions ardemment, cette retraite même a coûté bien cher à l'ennemi.

Soldats! reprenez courage: observez l'ordre le plus parfait. Je veux que la plus sévère discipline soit maintenue et que toute infraction soit punie avec la plus grande rigueur; que la police soit mieux faite et que les propriétés des citoyens soient toujours inviolablement respectées.

La cause de l'indépendance italienne, que nous avons entreprise da soutenir, est noble et sainte plus que toute autre. Elle a été le vœu des siècles passés et, naguère encore, le vœu des populations se prononçait pour nous, libre, franc et unanime. Les jours de l'adversité passeront et le droit triomphera de la force brutale. Que personne ne désespère! que chacun fasse son devoir.

Quartier-général principal, Vigevano 7 août.

CHARLES-ALBERT.

MES PEUPLES BIEN-AIMÉS,

Le destin de la guerre qui, d'abord semblait sourire constamment à la haute valeur de notre brave armée, nous étant devenu contraire par plusieurs circonstances capitales, nous avons été forcés de reculer en face de l'ennemi. Dans ce mouvement, nous avions pourtant à cœur de défendre la belle capitale de la Lombardie, et certains de la trouver abondamment pourvue, nous avons reporté tous nos soins à sa défense.

Nous avons conduit sous ses murs toutes nos troupes, prêtes à une énergique résistance, lorsque nous avons appris que la ville manquait d'argent et de munitions de bouche et de guerre. La plus grande partie des nôtres avait été épuisée dans la bataille que nous avons donnée aussitôt après notre arrivée. Pour aggraver notre position, l'ennemi ayant intercepté les routes, on n'a pu faire rétrograder le grand parc qu'on avait dirigé sur Plaisance.

Ces circonstances nous ont démontré combien, dans l'imminence de ce danger, était pressante la nécessité de prendre tous les moyens pour sauver Milan et l'armée, et épargner une inutile effusion de sang. Nous avons obtenu ce résultat moyennant une convention par laquelle, évacuant la place, on nous laissait le passage libre jusqu'en deçà du Tessin, et la vie et les propriétés des Milanais étaient garanties autant que possible.

Voilà, mes peuples bien-aimés, pourquoi l'armée, objet de vos affections, retourne parmi vous. Si un destin contraire l'a empêché d'atteindre le but de sa généreuse mission, elle revient illustrée du titre de forte et guerrière, qu'elle s'est acquis en combattant avec tant d'héroïsme, au milieu de tant de fatigues; elle revient redoutée et capable de vous protéger toujours contre toute atteinte ennemie.

Recevez-la en prenant votre part de sa gloire, et adoucissez sa douleur par votre accueil fraternel.

Dans ses rangs sont mes fils et moi-même, tous prêts à de nouveaux sacrifices, à de nouvelles fatigues et à exposer notre vie pour la chère patrie.

Au quartier-général de Vigevano 7 août 1848.

CHARLES-ALBERT.

GÈNES, 8 août. — A la nouvelle des derniers désastres, le comité de défense a pris les mesures les plus énergiques et la ville se met en état de résister courageusement aux hordes de barbares, si jamais elles osent venir l'attaquer.

MILAN, 7 août, à six heures du matin. — Les troupes autrichiennes ont pris possession de la Porte-Romaine, hier, à huit heures du matin, ainsi que le portait la convention, et, à midi, elles ont fait leur entrée par ladite porte en bon ordre, comme on dit. Les habitants les ont reçus tranquillement. Un peu avant leur entrée, une bande de brigands affrénés avait assailli l'hôtel du gouvernement et les palais Litta, Visconti et autres; car il n'y avait plus de forces régulières pour les réprimer. Le maréchal Radetzky est logé au palais Borromée.

TURIN, 8 août. — La ville de Turin, par sa notification du 8 août, a fixé à un terme plus rapproché l'époque précédemment déterminée pour les opérations de la levée des classes des années 1825, 1826, 1827 et 1828.

(Concordia.)

CHAMBERY, 10 août. — Nous ne doutons plus ici de l'intervention française dans les affaires d'Italie. Des ordres sont donnés sur toute la route pour préparer les vivres et les logements de l'armée française, qui entrera, dit-on, par trois points différents.

— ROME, 2 août. — Ce matin, la chambre des députés a sanctionné les lois suivantes:

- 1° L'armement à l'étranger de 12,000 hommes;
- 2° La mobilisation de 12,000 gardes nationaux;
- 3° L'appel d'un général habile, qui ait la confiance publique;
- 4° Il est ouvert dans toutes les villes des registres d'enrôlements volontaires;
- 5° Un crédit de 4 millions d'écus pour subvenir à ces dépenses;
- 6° Une adresse sera envoyée aux parlements de Toscane, de Piémont et de Naples, pour se mettre d'accord sur les moyens de pourvoir au salut de l'Italie.

A deux heures la chambre haute s'est réunie pour approuver ces lois; la difficulté gît dans l'approbation du pape, et l'on veut sa réponse avant minuit. La garde civique et la légion sont sous les armes depuis huit heures du matin; elles veulent y rester jusqu'à la sanction souveraine ou jusqu'à la formation d'un gouvernement provisoire. Nous sommes déterminés à pousser vigoureusement la guerre. A demain le résultat définitif.

A 4 heures 1/2 après midi. Le haut conseil a approuvé les lois ci-dessus. La salle et la place sont remplies de peuple. On attend la décision du pape; il doit se décider ce soir ainsi que je vous le

dis plus haut.

— GÈNES, 2 août. — Les capitaines de la marine marchande ont offert leur concours ainsi que celui de leurs équipages pour hâter la mise en état de défense de la ville.

Les portefaix se sont offerts à travailler gratuitement aujourd'hui pour l'armement de la batterie Strega.

Le désarmement du Castelletto commence demain, et aussitôt les prisonniers autrichiens y seront transférés.

Du canton du Tessin, le 7 août 1848.

Il n'y a plus aucun doute, Charles-Albert a trahi la cause sacrée de l'indépendance. Les Lombards ont confié leurs destinées à un roi, malgré tous les conseils de la prudence, ils s'aperçoivent, trop tard, de la faute irréparable qu'ils ont commise.

La capitulation était déjà signée, et, pour laisser les Milanais dans une fausse sécurité, voici la proclamation que l'ex-carbonaro leur adressait :

Aux habitants de Milan.

La manière énergique avec laquelle la population se prononce contre toute transaction avec l'ennemi, m'a engagé à continuer la lutte. Un seul sentiment doit nous animer : la délivrance de l'Italie.

Citoyens, le moment est solennel : que chacun se mette à l'œuvre. Forts de la justice de notre cause, le ciel couronnera les efforts d'un peuple héroïque, fraternisant avec une armée qui a déjà versé tant de sang pour la cause italienne.

Je demeure au milieu de vous avec mes fils. Je supporte depuis quatre mois, pour la cause commune, les souffrances de la guerre avec l'élite de mon peuple. J'ai confiance en vous : montrez, de votre côté, que vous saurez justifier cette confiance, et tous ensemble nous saluerons bientôt le jour de la délivrance commune.

Milan, le 5 août 1848.

CHARLES-ALBERT.

LUGANO, 7 août. — Les malheureux réfugiés de la Lombardie arrivent ici en foule. On dit que Radetzky a livré Milan aux horreurs du pillage et à la fureur de sa soldatesque.

Les dernières nouvelles de Turin annoncent que le peuple s'est révolté en apprenant la capitulation de Milan.

La ville de Gènes est à la veille d'une insurrection.

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

Paris, le 10 août 1848.

Lord Palmerston s'est dit-on engagé à faire accepter à l'Autriche la médiation anglo-française, à condition que le cabinet de Paris consentirait à poser, comme base de l'arrangement, les conditions que l'Autriche offrait il y a deux mois au roi de Sardaigne, alors victorieux dans presque toutes ses rencontres avec l'armée du maréchal Radetzky. L'Autriche, d'après ces conditions, conserverait les provinces vénitiennes jusqu'à la rive gauche de l'Adige, et reconnaîtrait l'indépendance politique de la Lombardie, moyennant l'engagement de la part de cette dernière de prendre à son compte une partie de la dette publique du trésor impérial.

Ces propositions proposées par l'Autriche furent alors repoussées par Charles-Albert qui demandait l'indépendance de la Vénétie, et refusait, au nom des provinces affranchies, toute participation à la dette autrichienne. On avait déjà des doutes, ces jours derniers, de l'acceptation de la médiation anglo-française au point où en étaient arrivés les événements militaires en Italie. Ces doutes sont grandement fortifiés aujourd'hui par les nouvelles que Radetzky a refusé l'armistice demandé par lord Abercromby, et est entré dans Milan d'où il se propose de marcher sans délai sur Turin. Le cabinet de Vienne ne manquera pas de prétexte pour repousser les offres de médiation des deux puissances. Il pourra demander pourquoi la France et l'Angleterre qui prennent maintenant l'Italie et le Piémont, vaincus sous leur protection, n'ont pas, il y a deux mois, forcé le roi Charles-Albert d'accepter les conditions que l'Autriche proposait. Peut-être même repoussera-t-il la médiation française; en se fondant sur ce que le cabinet Autrichien n'a pas reconnu la République française.

Jusqu'à présent on avait pu remarquer dans le langage des journaux du gouvernement, et particulièrement dans les articles du *National*, la volonté du citoyen général Cavaignac, d'éviter la nécessité d'une intervention. On peut voir ce matin, dans l'article publié par ce dernier journal, que le gouvernement français commence lui-même à désespérer de ses tentatives de pacification, et à croire à la nécessité d'une intervention.

On assurait ce matin, que le citoyen général Lamoricière allait partir aujourd'hui même pour l'armée des Alpes, et qu'il devait franchir les Alpes aussitôt qu'il recevrait la nouvelle qu'un soldat autrichien aurait mis le pied sur le sol piémontais. On ajoute même que le conseil des ministres s'est réuni hier pour rédiger un manifeste adressé à l'Europe, à l'occasion de l'intervention française en Italie. Dans ce manifeste, le cabinet proclamerait qu'il repousse toute idée de conquête et d'agression, et qu'une fois la nationalité italienne garantie, il se hâterait de faire évacuer l'Italie par nos troupes et de remettre l'épée dans le fourreau.

— P. S. Nous apprenons qu'un courrier est arrivé ce matin de Vienne à l'ambassade d'Autriche, porteur de dépêches importantes. Le cabinet autrichien est disposé à traiter sur les mêmes bases qu'il avait proposées lui-même, il y a deux mois, par l'intermédiaire de M. Schmitzer, c'est-à-dire en conservant tout le pays à l'est de l'Adige et abandonnant la Lombardie, qui accepterait une partie de la dette de l'empire : mais le cabinet au-

trichien exigerait maintenant que le Piémont et la Lombardie payassent les frais de la guerre, et la difficulté viendrait du chiffre qu'il exige et qui serait regardé comme beaucoup trop élevé par le cabinet français.

— Les républicains montagnards, voulant protester contre les tendances d'un parti qui veut fausser la République, ont organisé un banquet patriotique en commémoration de la journée du 10 août 1792. Les représentants qui ont organisé cette démonstration sont : les citoyens David (d'Angers), Mauduit, Brivel, Aug. Mie et Germain Sarrut. Ce banquet a lieu, ce soir, dans les salons de Douix, au Palais-National. Plus de cent représentants se sont fait inscrire pour assister à ce banquet.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Fin de la séance du 9 août.

Le citoyen président : La discussion s'ouvre sur l'article 1er du gouvernement qui est ainsi conçu :

« Art. 1er. Le cautionnement que les propriétaires de tout journal ou écrit périodique sont tenus de fournir, sera versé en numéraire au trésor, qui en paiera l'intérêt au taux réglé pour les cautionnements. »

« Le taux du cautionnement est fixé comme il suit :

« Si le journal ou écrit périodique paraît plus de deux fois par semaine, soit à jour fixe, soit par livraison et irrégulièrement, le cautionnement sera de 24,000 fr.

« Le cautionnement sera de 18,000 fr., si le journal ou écrit périodique ne paraît que trois fois par semaine.

« Il sera de 12,000 fr., si le journal ou écrit périodique ne paraît qu'une fois par semaine.

« Il sera de 5,000 francs, si le journal ou écrit périodique paraît seulement plus d'une fois par mois.

« Le cautionnement des journaux quotidiens publiés dans les départements autres que ceux de la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, sera de 6,000 fr. dans les villes de 50,000 âmes et au-dessus.

« Il sera de 3,600 fr. dans les villes au-dessous, et respectivement de la moitié de ces deux sommes pour les journaux et écrits périodiques qui paraissent à des termes moins rapprochés. » (Adopté.)

« Art. 2. Il est accordé aux propriétaires des journaux ou écrits périodiques actuellement existants et n'ayant pas encore versé de cautionnement, un délai de vingt jours, à compter de la promulgation du présent décret, pour se conformer aux dispositions qui précèdent. » (Adopté.)

Le citoyen Hure propose un article additionnel ainsi conçu :

« Les propriétaires de journaux qui ont versé leur cautionnement, en cédant tout ou partie de leur entreprise, pourront céder tout ou partie de leur cautionnement. Les cessionnaires, par notification de la cession au trésor, seront dispensés de verser un nouveau cautionnement. »

Le citoyen MARIE, ministre de la justice : Le gouvernement adhère ; mais il faut, à la fin des amendements, une réserve. Je propose d'ajouter le paragraphe suivant :

« Sauf les privilèges et réserves faites pour délits commis antérieurement à la cession. »

L'amendement du citoyen Hure est adopté avec l'addition proposée par le gouvernement.

« Art. 3. Les propriétaires des journaux ou écrits périodiques qui, en exécution de la loi du 9 septembre 1835, ont versé un cautionnement supérieur au taux fixé par l'art. 1er du présent décret, seront remboursés de la partie excédante par le trésor public, dans un délai qui ne dépassera pas six mois, à compter de la promulgation du présent décret. — Adopté.

« Art. 4. Les dispositions des lois des 9 juin 1819 et 18 juillet 1820 qui ne sont pas contraires au présent décret, continueront à être exécutées. » — Adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret relatif aux crimes et délits commis par la voie de la presse.

Le cit. Trinchant combat le projet ; il demande le renvoi au comité de législation.

L'Assemblée passe à la discussion des articles.

La séance est levée à 4 heures trois quarts.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Séance du 10 août.

Présidence du citoyen Armand MARRAST.

La séance est ouverte à 1 heure 1/2.

Le procès-verbal est lu et adopté sans réclamation.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret suivant, présenté hier par le ministre de l'intérieur :

« Art. 1er. Un crédit de deux millions de francs est ouvert au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1848, pour secours extraordinaires aux citoyens du département de la Seine qui se trouvent dans le besoin. »

« Art. 2. Le ministre de l'intérieur et le préfet de la Seine se concerteront pour la répartition immédiate de cette somme entre les 44 arrondissements, dans la proportion de leurs besoins respectifs. »

Le citoyen Buffet a proposé par amendement d'étendre un quart de ce crédit aux départements autres que celui de la Seine.

Le citoyen Président : Le ministre des finances n'étant pas là, il vaudrait mieux réserver ce vote pour une heure plus avancée.

Voici du reste, un amendement qui, je crois, pourra concilier toutes les opinions.

« Art. 1er. Un crédit de trois millions (réclamations) est ouvert au ministre de l'intérieur pour secours à donner aux familles qui se trouvent dans le besoin. »

« Art. 2. Le ministre de l'intérieur se concertera avec les préfets pour la répartition de ce crédit, dont un tiers sera distribué aux départements autres que celui de la Seine. »

Cet amendement est présenté par le citoyen Leclerc, qui a la parole pour le développer.

L'amendement mis aux voix est rejeté.

Après quelques mots du citoyen ministre de l'intérieur, l'amendement du citoyen Buffet est rejeté.

Les deux articles du projet du gouvernement sont adoptés.

Le citoyen Tonnard a proposé un amendement sous forme d'article additionnel.

« Art. 4. A l'avenir, les dépenses pour secours aux habitants de la Seine seront aux frais de ce département. »

L'amendement est-il appuyé ? (Oui ! oui ! — Rumeurs diverses.)

Le citoyen ministre de l'intérieur : Citoyens, je viens combattre l'amendement, comme je combattrai toute disposition du même genre, par respect pour la dignité de l'Assemblée.

L'article additionnel est rejeté et l'ensemble du projet adopté.

Le citoyen président met aux voix les conclusions de la commission d'enquête tendant à annuler l'élection du citoyen Gent dans le département de Vaucluse. La presque unanimité de la Chambre vote pour.

A la contre-épreuve, personne ne se lève.

Voix à l'extrême gauche : Nous ne votons pas !

Le citoyen Président : L'élection du citoyen Gent est annulée.

Le citoyen Baze demande que la Chambre convoque les collèges électoraux vacants en ce moment par suite de décès, de démission ou d'annulation, dans le délai de vingt jours. Il conteste au pouvoir exécutif le droit de prendre cette mesure, qui ne peut appartenir qu'à l'Assemblée nationale. (Rumeurs diverses, interruption.)

Il rappelle que la Chambre a pris une décision semblable dans une circonstance analogue... (La question préalable !)

Le citoyen général Cavaignac, chargé du pouvoir exécutif, a la parole :

Citoyens représentants, la motion d'ordre qui vient de vous être soumise est une nouvelle occasion de poser nettement la question du pouvoir exécutif. Le pouvoir exécutif a été délégué par l'Assemblée à une commission collective. La réunion des collèges électoraux est certainement un acte du pouvoir exécutif.

Si le pouvoir exécutif a négligé, a oublié de convoquer les collèges électoraux, il est prêt à recevoir de l'Assemblée les remontrances... (Non ! non ! non ! nous sommes tout prêts à prendre telle mesure que l'Assemblée jugera à propos, mais nous ne consentons pas à laisser scinder l'action du pouvoir exécutif. (L'ordre du jour !)

Vous pouvez nous révoquer, nous retirer votre confiance (Non ! non ! non ! ; mais la proposition qui vous est soumise étant contraire aux principes que nous professons à ce sujet, nous demandons à la chambre de vouloir bien passer à l'ordre du jour. (Agitation.)

L'Assemblée, consultée, passe à l'ordre du jour à une grande majorité.

Le citoyen Payer a la parole pour adresser des interpellations au ministre des affaires étrangères.

Citoyens représentants, des événements excessivement graves sont arrivés depuis quelques jours en Italie. La ville de Milan a capitulé, et dans ce moment le maréchal Radetzky marche sur Turin à la tête de 80,000 hommes. La chambre a manifesté en faveur de l'Italie des sentiments trop conformes aux sympathies qui maniment envers ce pays pour qu'elle ne me permette pas d'adresser des interpellations à ce sujet au citoyen ministre des affaires étrangères.

Le citoyen ministre des affaires étrangères : En présence des événements en effet très-graves qui se passent en Italie, nous nous sommes occupés activement de ce pays.

Nous avons été heureux de trouver dans une nation voisine des sentiments identiques. En ce moment, la médiation de l'Angleterre et de la France est offerte au roi de Sardaigne et à l'empereur d'Autriche.

Des envoyés sont partis hier dans ce but. Nous avons l'espoir d'arriver prochainement à la pacification de l'Italie. Mais il nous est impossible d'entrer en ce moment, vous le comprenez, dans des explications relatives aux négociations entamées à ce sujet.

Le citoyen BAUME, membre du comité des affaires étrangères : J'ai entendu, à ma grande surprise, les interpellations faites à cette tribune. Il avait été convenu, au sein du comité, que nous attendrions le résultat des négociations entamées, et le citoyen Payer avait connaissance de cette résolution.

L'ancien ministre des affaires étrangères, le citoyen Lamartine, avait pris l'engagement formel, dans la chambre même, d'intervenir aussitôt que Milan serait menacé. Nous avons donc lieu de nous étonner du langage qui vient d'être porté à la tribune par le citoyen ministre des affaires étrangères.

Il a parlé de pacification, c'est affranchissement qu'il fallait dire.

Le citoyen ministre : Je n'entends la pacification qu'après l'affranchissement.

La chambre entend encore une fois le citoyen Payer, puis le citoyen Larochejacquelein.

Sur la demande du citoyen ministre des affaires étrangères, l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

Elle reprend la discussion sur la loi de la presse.

Le citoyen Pierre Leroux es à la tribune.

Chronique locale.

Avant-hier matin, un homme de la campagne était venu pour acheter un bœuf au marché de Saint-Just. N'ayant pas trouvé ce qu'il voulait acheter, il allait prendre la voiture et s'en retourner chez lui, quand il fut accosté par un homme habitué à connaître les physionomies étrangères. Ils parlèrent de diverses choses et on alla au café de la Perle pour se rafraîchir. Alors le chevalier dit au paysan qu'il avait un compte à régler avec le cafetier, chez lequel était un de ses amis, venu en ville pour suivre un cours de notariat. Comme il venait de gagner un procès de mille francs, il avait réglé, disait-il, avec son défenseur et il lui manquait 80 fr. pour solder son petit compte. Il pria le bon campagnard de lui remettre cette somme, lui promettant de la rendre dans un instant, quand ils monteraient dans sa voiture, qu'il aurait l'obligeance de partager avec lui pour lui éviter un retard trop prolongé par les voitures publiques. Le paysan remit les 80 fr. et son compagnon rentra dans le café et revint lui demander encore 20 fr. pour compléter ce qu'il devait. Les 20 fr. furent encore remis avec confiance ; l'adroit filou rentra alors dans le fond du café et disparut par une porte de derrière. Notre campagnard attend encore et son homme et son argent.

— Un projet d'organisation de travail, basé sur l'association générale de toutes les industries, vient d'être élaboré dans le sein d'une réunion de délégués de diverses corporations et autres réunions populaires. Afin de donner le plus d'activité possible à l'application de ce projet,

et afin de lui assurer le plus de publicité, nous avons résolu de provoquer une assemblée générale d'ouvriers et ouvrières. Nous invitons donc nos frères les travailleurs à se rendre dimanche prochain 13 courant, à midi précis, à la Rotonde; là nous leur soumettrons ce projet, que nous n'avons arrêté qu'après mûre délibération, et qui est immédiatement applicable.

Pour la Commission siégeant rue des Tables-Claudienne, 10, P. MOULIN, délégué.

— Le citoyen préfet du Rhône vient de donner avis que les chambres de commerce vont être renouvelées, et que tous les patentés commerçants de l'arrondissement, inscrits depuis un an sur le rôle des patentes, sont appelés à concourir à l'élection générale des membres de la chambre de commerce de Lyon. En conséquence, chaque citoyen est invité à aller au secrétariat de la mairie du 24 août au 1^{er} septembre, vérifier les listes qui seront dressées à cet effet.

— Plusieurs ouvriers des chantiers nationaux dissous, ont, depuis leur dissolution, continué à travailler volontairement et avec leurs propres outils. Il nous semble que l'autorité devrait récompenser la bonne volonté et le courage de ces citoyens, qui ont préféré travailler gratuitement que de promener leur fainéantise dans les rues de notre ville.

— Avant-hier, une marchande de fruits est tombée dans la rue de la République, frappée d'apoplexie foudroyante.

— En ce moment une foule d'enfants sont malades. Les parents devraient ne pas commettre l'imprudence de leur faire manger tant de fruits pendant les chaleurs.

— Sous les auspices et avec le concours de la ville de Lyon, on donnera dimanche, 20 courant, une fête magnifique au Jardin-des-Plantes, au bénéfice des ouvriers sans travail.

M. Arban fera une troisième ascension; et un tableau qui a produit dernièrement à Paris une sensation remarquable, et que l'on fait venir à Lyon, exprès pour cette fête, sera exposé aux regards du public. Une splendide illumination, un feu d'artifice terminé par des transparents allégoriques, un concert où l'on entendra les musiques des régiments en garnison à Lyon: tels sont les principaux attraits qui feront à la bienfaisance un irrésistible appel.

JARDIN D'HIVER,

Quai d'Albret, aux Broteaux.

EXPOSITION PERMANENTE ET EN COMMUNAUTÉ.

Premier tableau: Le Serment du jeu de Paume, par M. Coudere. (Ce tableau appartient au musée de Versailles).

Les personnages principaux sont: Mirabeau, l'abbé Grégoire, Robespierre, Pétion, Barnave, Thourer, Bailly, président; Babouf, de St-Etienne; Maupetit, de la Mayenne (malade); Martin, d'Auch, seul opposant.)

Le 20 juin 1789, après la résistance que la Cour mit à la réunion des membres de l'Assemblée, les députés jeunes et ardents forment la résolution énergique de se réunir dans la salle du Jeu de Paume.

Cette salle était vaste, mais les murs en étaient sombres et dépourvus. Il n'y avait point de siège. On offre un fauteuil au président, qui le refuse et veut demeurer debout avec l'Assemblée. On improvise un bureau. La délibération commence. On propose de toutes parts des moyens de s'opposer aux violences du gouvernement. Il est question de revenir en corps et à pied à Paris. Bailly comprend l'imprudence de cette démonstration: il s'y oppose. Monnier propose aux députés de s'engager par serment à ne pas se séparer avant l'établissement d'une constitution. Sa proposition est adoptée avec transport. On rédige aussitôt la formule du serment. Bailly demande l'honneur de s'engager le premier.

Il lit la formule ainsi conçue:

« Vous prêtez le serment solennel de ne jamais vous séparer, de vous rassembler partout où les circonstances l'exigent, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides »

Cette formule, prononcée à haute et intelligible voix, retentit jusqu'au dehors. Aussitôt, toutes les bouches profèrent le serment; tous les bras sont tendus vers Bailly, qui, debout et immobile, reçoit cet engagement solennel d'assurer par des lois l'exercice des droits nationaux, etc.

Les députés signèrent la déclaration faite par Bailly; un seul, Martin d'Auch, ajoute à son nom le mot d'opposant. Il se forme autour de lui un grand tumulte; mais l'Assemblée, par respect pour sa liberté, laisse exister le mot sur le procès-verbal.

Telle est la scène que le peintre a essayé de reproduire sur la toile, et il y a parfaitement réussi. Nous avons visité hier le Jardin-d'Hiver, et nous sommes demeurés en extase devant ce chef-d'œuvre de l'art qui ne le cède en rien aux meilleures productions de l'école moderne, et peut être comparée à ce qu'ont fait de mieux en ce genre Horace Vernet et Delaroche, de l'Académie française, ainsi que Gustave Wappers, de Keyzer et plusieurs autres célébrités de l'école flamande actuelle.

L'exposition du Jardin-d'Hiver est permanente; On

peut y entrer tous les jours. D'autres tableaux seront envoyés sous peu de temps. Nous invitons les amis de l'art à ne pas manquer l'occasion qui se présente d'aller admirer le beau.

Espagne.

Saragosse, 2 août.

J'avais raison en vous écrivant ma dernière lettre, de supposer que le ministère Espagnol avait quelque méfiance de notre gouvernement, soit en autorisant les réfugiés à se tenir près des frontières, soit en laissant s'adjoindre à ceux-ci des insurgés de Juin; à mon arrivée à Ayerbe, j'ai trouvé un convoi de 150 caissons de cartouches, qui était dirigé sur Jaca, d'autres convois vont être dirigés sur ce point; des projectiles d'artillerie vont également être envoyés; enfin, on doit renforcer la garnison de cette ville. On parle ici du départ de 100 individus appartenant tous à la classe ouvrière de Saragosse, qui auraient été s'adjoindre à la faction de Cabrera.

Ces jours derniers, aux environs de Calataya, on a aperçu plusieurs bandes de factieux qui ont été froidement reçus par la population des campagnes. Ici, les esprits sont très-inquiets. On est généralement mécontent du ministère actuel; on parlait aujourd'hui d'une modification dans le ministère et de l'entrée de Pidal dans le conseil des ministres.

La crise commerciale se prolonge encore ici et malgré la récolte abondante qui est en pleine moisson, les ventes sont entièrement nulles.

— San Ildefonso, 1^{er} août. — Au milieu des fêtes et des plaisirs qui se succèdent dans ce délicieux séjour, une nouvelle alarmante est venue tout-à-coup répandre l'effroi; on assure qu'il s'y est déclaré quelques cas de choléra. Une dame serait morte avec tous les symptômes de cette terrible maladie. On espère toutefois encore que le médecin qui a donné cet avis se sera trompé.

Le duc de Sotomayor, nommé ambassadeur à Paris fait ses préparatifs de départ.

M. Mon, ancien ministre des finances est nommé ambassadeur auprès de l'empereur d'Autriche.

La malheureuse femme de Gonzalez Bravo est repartie pour Madrid, après avoir obtenu du président du Conseil des ministres une conférence d'une demi-heure. On croit qu'elle venait solliciter la grâce de son mari, maison ne sait pas encore quel aura été le résultat de son voyage.

— On nous écrit de Cadix:

« Un bateau à vapeur anglais, arrivé de Malte à Gibraltar, porte la nouvelle qu'une grande conspiration, dont on ignore le but, venait d'être découverte dans cette île. « On a arrêté et emprisonné une foule d'habitants.

« L'armée elle-même était du complot; beaucoup de militaires ont été désarmés et jetés dans les cachots.

« L'autorité avait donné les ordres les plus sévères pour prévenir toute manifestation.

« On se perd en conjectures sur les causes de cette conspiration, qui a surpris tout le monde, et dont on n'a eu connaissance que par les mesures répressives qui l'ont fait avorter. »

Allemagne.

AUTRICHE. — VIENNE, 3 août. — Les nouvelles de Vérone nous annoncent que le courrier, arrivé dans cette ville, est allé rejoindre le général Radetzky à Crémone. Partout il règne une grande agitation contre Charles-Albert. Le duc de Gènes a été forcé de quitter Brescia en toute hâte.

La nouvelle de la prise de Peschiera ne s'est pas confirmée.

POLOGNE. — VARSOVIE, 24 juillet. — On publie ici les avis suivants:

La nouvelle est arrivée que 2 Polonais, gagnés pour commettre un crime effrayant, et qui se trouvent à Breslau, les frères Stanislas et Antoine Wignowski, devaient entrer en Russie, munis de passeports réguliers. Deux autres Polonais, dont on ignore le nom, veulent pénétrer en Russie dans le même but. Deux émissaires dangereux ont été envoyés de Paris, Poaje en Lithuanie et Joloutecki en Volhynie.

— On lit dans la *Deutsch-Reichs-Zeitung*, du 5 août: Nous venons de recevoir de Vienne la nouvelle que l'empereur a abdiqué en faveur de son neveu François-Joseph, mais cette nouvelle n'est pas annoncée de manière à ce que nous la regardions comme officielle.

PRUSSE. — BERLIN, 5 août. — Il est arrivé des nouvelles favorables sur l'affaire du Schleswicheolstein. On espère que la paix sera conclue prochainement.

Angleterre.

DUBLIN, lundi soir. — Il y a un mouvement insurrectionnel près d'Abbeyfeate: on croit qu'il est dirigé par O'Gorman. Lord Hardinge est parti pour Killenny.

Le général Macdonald a transporté son camp de Thurler à Limerick. De nombreuses arrestations ont été faites à Waterford et dans d'autres endroits.

La division du général Macdonald a reçu l'ordre de se rendre par le chemin de fer à Limerick et de là dans le comté de Clare, où on s'attend à un soulèvement.

— On lit dans le *Morning-Post*:

Nous tenons de bonne source, à ce que nous croyons, que le roi Charles-Albert a refusé de donner une réponse définitive à l'occasion de l'élection de son fils le duc de

Gênes, comme roi de Sicile, jusqu'à ce que les affaires d'Italie eussent été réglées. Les insurgés Siciliens n'ont pas été satisfaits par ce délai, et en conséquence ils ont adopté des mesures par l'intermédiaire de lord Palmerston pour offrir leur nouvelle couronne à S. A. R. le prince Georges de Cambridge; celui-ci, avec le bon sens et la dignité qui le distinguent, s'est empressé de déclarer qu'il ne pouvait, sous aucun rapport, accepter ce titre douteux.

Suivant les correspondances du *Globe*, du 7 août, la médiation armée de la France et de l'Angleterre concurremment en Italie, aurait lieu sur la base suivante:

La Lombardie et les autres Etats Italiens qui se sont prononcés pour Charles-Albert, seront entièrement et définitivement détachés de l'Autriche; mais l'Autriche gardera le territoire Vénitien et lui concédera les privilèges constitutionnels offerts, à la condition que le peuple acceptera cet arrangement.

Nouvelles diverses.

En même temps que le citoyen Gustave Beaumont partait pour Londres, chargé d'une mission relative aux affaires d'Italie. Un courrier extraordinaire portant des dépêches de lord Palmerston, adressées au marquis de Nomanby, arrivait à l'ambassade d'Angleterre. Ces dépêches, communiquées, dit-on, ce matin, au citoyen Bastide, sont favorables au système de négociation simultanée de la France et de l'Angleterre.

— Le citoyen capitaine de vaisseau Verninac, ministre de la marine et des colonies va, dit-on, visiter nos ports militaires et nos arsenaux maritimes.

— On parle du général de Letang pour remplacer, en qualité de gouverneur général de l'Algérie par interim, le général Marcy-Monget, qui demande à rentrer en France.

— Un contre-projet, relatif à l'organisation judiciaire, vient d'être envoyé par le citoyen Marie, ministre de la justice, à l'examen des différentes cours d'appel de la République.

— Le *National* dément officiellement les bruits d'un remaniement ministériel qui avait été répandu dans la journée d'hier.

— Nous apprenons que le cabinet anglais, pour rendre la médiation anglo-française plus acceptable au gouvernement autrichien, vient de se décider à reconnaître officiellement le gouvernement de la République française, sans attendre le vote de la constitution.

— On comptait ce matin 10 ou 12 citoyens gravement inculpés dans les affaires de Juin, déjà logés à l'hôtel des conseils de guerre, rue du Cherche-Midi. Ils seront jugés, assure-t-on, la semaine prochaine.

— A 10 heures, ce matin, il y avait encore conseil des ministres chez le président Cavaignac.

— On assure que le problème qui consistait à employer la lumière électrique à l'éclairage public de la capitale, est à peu près résolu. On parle d'organiser trois phares éclairés par ce procédé: l'un au sommet du dôme du Panthéon; l'autre au sommet de la tour Saint-Jacques; le troisième enfin au sommet du dôme des Invalides.

— Les essais de lumière électrique faits sur la place du Carrousel, donnent des résultats fort curieux. Un seul bec placé vers l'angle de la rue de Chartes, illumine toute la façade du palais des Tuileries comme un magnifique clair de lune. De la place de la Concorde et des quais voisins on aperçoit la réverbération de cette éclatante lumière, qui blanchit le ciel au-dessus des bâtiments du Louvre et des Tuileries. On dirait d'un aurore boréale ou du reflet d'un vaste incendie. Rien n'est plus éblouissant que ce feu électrique, et c'est là son défaut, car il est aussi impossible à l'œil d'en soutenir l'éclat que de se fixer sur les rayons du soleil.

— Une discussion très-importante a eu lieu le 8 août, dans le comité des cultes. On s'est occupé du budget. Le rapporteur, le citoyen Armand (de l'Arrière), le citoyen Isambert et Mgr d'Orléans ont proposé la suppression de la direction générale des cultes. Cette suppression a été adoptée.

Les débats ont porté ensuite sur le traitement des cardinaux. Le rapporteur a proposé une réduction de 5,000 fr. sur le traitement de chaque cardinal; on a demandé aussi de réduire le traitement de l'archevêque de Paris à 25,000 fr. et celui de tous les autres archevêques à 15,000 fr.

Le citoyen Isambert propose de réduire de 14 à 10 le nombre des archevêchés. Cette proposition est énergiquement combattue par le citoyen abbé Four, curé de Nantes. La suite de cette discussion a été renvoyée à la prochaine séance.

— On donnait aujourd'hui de mauvaises nouvelles, très-inquiétantes de la santé du général Bedeau.

— De nouveaux régiments sont encore arrivés à Paris, pour remplacer ceux que l'on a dirigés à l'armée des Alpes. Ce sont le 5^e et le 9^e léger.

Le directeur-gérant, FAURES.

Lyon. — Imp. veuve ARNÉ, gr. r. Mercière, 44.